



Commission administrative paritaire nationale compétente à l'égard du corps des attachés d'administration de l'État compte-rendu de la réunion du 21 mars 2019

Examen des demandes de mutation pour la rentrée 2019

Avis sur les projets d'affectation dans le cadre de la phase inter-académique, sur postes profilés (PPr) et postes non profilés (PNP)

En 2019 : 123 postes non profilés (125 en 2018), 36 postes précis (27 en 2018), 60 postes profilés (79 en 2018), dont 8 dans l'enseignement supérieur (4 en 2018).

360 agents ont candidaté, dont 56% de femmes – 32 agents demandent un rapprochement de conjoint, 13 font valoir leur qualité de travailleur handicapé, 11 bénéficient de la reconnaissance du centre de leurs intérêts matériels et moraux, 5 bénéficient de bonification au titre de la politique de la ville.

Au-delà de notre déclaration, nous sommes intervenus tout au long de l'examen de ce point pour étudier tous les dossiers des collègues. Nous avons regretté que des collègues disposant de priorité légale ne puissent pas rejoindre leurs familles par manque de postes ouverts ou par l'absence de postes ouverts par les académies (notamment l'Académie de Montpellier qui a refusé d'ouvrir des postes d'accueil alors que chaque année, elle accueille hors mouvement, plusieurs personnels de l'Education Nationale ou d'autres ministères (voir plus loin notre intervention sur le CIGEM)). Lors de la réunion, l'administration nous a présenté plusieurs situations compliquées entrant ou pas dans les priorités légales mais méritant une attention particulière. Sur de nombreuses académies, le barème étant une base mais non limitative, l'ensemble des membres de la CAPN, administration comme représentants syndicaux, a du étudier très précisément les situations et trouver la meilleure ou la moins mauvaise décision d'affectation en fonction du nombre de postes offerts par les académies.

Avis sur les projets de mise à disposition et d'affectation dans les collectivités d'outre-mer et à Mayotte

6 postes en COM (7 en 2018), dont deux postes à Mayotte publiés PSV et finalement non vacants.

Avis sur les mutations BIEP intervenant tout au long de l'année

80 collègues sont concernés.

Le SNASUB-FSU est très réservé sur le principe de mutation au fil de l'eau, par la BIEP et donc hors de tout contrôle par les représentants des personnels. A posteriori il apparaît en effet sans objet de voter sur des mutations déjà prononcées et effectives.

V – Accueil en détachement, affectation CIGEM, intégration dans le corps des AAE

- ✓ affectation CIGEM : 48 personnels concernés, dont 47 affectés avant la CAPN

Le SNASUB-FSU a voté contre.

- ✓ accueil en détachement : 122 personnels concernés, dont 119 affectés avant CAPN

Le SNASUB-FSU a notamment rejeté l'accueil en détachement de personnels venant du ministère des finances, non contre ceux-ci, mais parce qu'il n'y a aucune réciprocité puisque ce ministère n'accepte aucune entrée provenant d'un autre ministère que le sien. De même, nous avons pointé quelques académies qui n'ouvrent aucun poste pour le mouvement inter et qui, dans le même temps, accueille des personnels provenant d'autres ministères. Nous avons souligné que c'était totalement injuste et inadmissible.

Le SNASUB-FSU a voté contre.

- ✓ intégrations après détachement : 36 personnels concernés, dont 35 affectés avant CAPN

Le SNASUB-FSU s'est abstenu.

- ✓ intégrations directes : 3 personnels concernés

Le SNASUB-FSU s'est abstenu.

Titularisation

Titularisation suite à temps partiel

2 collègues affectées au 01/09/2017 sont concernées et sont proposées à la titularisation.

Examen d'une situation individuelle

Une situation datant de 2012 est soumise à la CAPN suite à décision de la Cour administrative d'appel de Marseille. Le renouvellement de stage est proposé.

Demande de révision de compte-rendu d'entretien professionnel

Aucune demande n'a été déposée.

Bilan de gestion du corps interministériel à gestion ministérielle 2016, 2017 et 2018 (CIGEM)

Des statistiques sont communiquées à la CAPN.

Le SNASUB-FSU, conforté par ces éléments, a réaffirmé les motifs de son opposition au CIGEM comme construction statutaire inadaptée aux besoins du service public.